

PAYS DU MANS - PÔLE MÉTROPOLITAIN

Le mag

www.paysdumans.fr

N°21 - juillet 2017



Economie et technologie
04-05

Environnement et habitat
06-07

Tourisme et culture
08-09

Urbanisme
10-11

Mobilité et services
12-13

Santé et prévention
14

Financements Européens
15

Conseil de développement
16

Pays du Mans - Pôle métropolitain



Jean-Claude Boulard

Président du Pays du Mans et du SCoT
Président du Pôle métropolitain
Le Mans Sarthe

ÉDITO



La fusion entre le Pays du Mans et le SCoT du Pays du Mans vient-elle conforter le lien entre le Pays du Mans et les territoires ?

Cette décision conforte effectivement l'attachement du Pays du Mans aux territoires et, tout particulièrement, aux communes qui doivent impérativement rester les premiers acteurs du développement local et continuer à être des lieux de débat et d'initiatives. Le Pays a le devoir de conserver ce lien de proximité avec les municipalités et doit les aider à travailler en réseau. C'est tout l'esprit de ce journal du Pays du Mans et du Pôle métropolitain Le Mans - Sarthe qui est justement dédié aux acteurs locaux. A travers cette parution, éditée à 2 000 exemplaires, nous veillons à ce que chacun puisse rester informé des multiples actions qui se déploient sur l'ensemble du Pays et du Pôle. Ce magazine est un témoin de la vitalité de nos territoires, mais aussi un lien indispensable entre toutes les collectivités.

Le lien entre les zones urbaines, périurbaines et rurales est également une thématique forte du Pays du Mans et du Pôle Métropolitain. Pour quelles raisons ?

Comme les récents scrutins électoraux l'ont rappelé, nous nous devons de répondre au sentiment d'isolement, voire d'abandon, qui s'ancre dans nos campagnes et qui, dans bien des cas, est injustifié. Là encore, les actions que mènent ou auxquelles participent le Pays et le Pôle métropolitain démontrent combien notre ruralité est dynamique et combien il y fait bon vivre.

Comment répondez-vous à ce sentiment d'isolement ?

La bonne réponse est de travailler à la mise en réseau des espaces et des acteurs. Dans ce but, le Pays du Mans s'est engagé sur trois sujets essentiels :

- l'urbanisme avec le SCoT et l'Application du Droit des Sols ;
- l'attractivité économique via le tourisme et la culture, l'agriculture périurbaine et les circuits de proximité ;
- la transition énergétique à travers un Plan Climat Air Energie Territorial et l'Economie circulaire.

Pour sa part, le Pôle métropolitain Le Mans - Sarthe, s'est engagé sur deux sujets en plein développement :

- la mobilité durable avec la mise en place, dans un premier temps, d'un dispositif d'autopartage ;
- la santé-prévention, en ayant la volonté d'être pionnier dans le déploiement de la télémédecine et des services dédiés.

Ces deux initiatives ont en commun de s'appuyer sur les nouvelles technologies numériques qui sont un formidable outil de développement local et une chance pour nos territoires.

ZOOM

Nouvelle Compétence PCAET

Depuis la création de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, les EPCI de plus de 20 000 habitants ont une nouvelle obligation : élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avant le 31 décembre 2018.

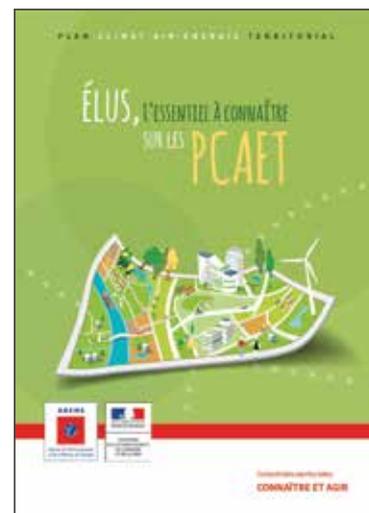
Le PCAET est un schéma qui définit la politique climat-air-énergie d'un territoire à travers trois phases : la réalisation d'un diagnostic territorial, la définition d'une stratégie locale, et l'élaboration d'un plan d'actions pour le territoire.

La démarche PCAET n'a pas de secret pour les collectivités membres du Pays du Mans. Dès 2011, elles ont en effet travaillé conjointement pour mettre en place le Plan Climat Energie Territorial (PCET) volontaire du Pays du Mans, en vigueur depuis le 29 janvier 2014. Le PCAET est une évolution naturelle du PCET. Il s'agit d'une démarche plus réglementée qui intègre des nouvelles thématiques et de nouveaux domaines d'activité.

Les élus du Pays du Mans, forts de leurs expériences plan-climat, ont voté à l'unanimité la poursuite de la démarche PCAET à l'échelle du territoire. Le PCET actuel servira de socle fondamental. Les thématiques prioritaires sont : la territorialisation et la gouvernance partagée, l'adaptation au changement climatique, les énergies renouvelables et la qualité de l'air.

Parmi les quatre EPCI du Pays du Mans, deux sont à ce jour concernés par cette obligation : Le Mans Métropole Communauté Urbaine et la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe. La Communauté de communes de l'Orée de Bercé Béloinois, ainsi que la Communauté de communes du Sud Est du Pays Manceau, en anticipation d'une nouvelle réglementation et afin de poursuivre la démarche territoriale en cours, ont choisi de s'engager dans le PCAET de manière volontaire. Le Pays du Mans formalisera la compétence « élaboration du PCAET », suite au transfert par les EPCI, après la fusion des syndicats mixtes du SCoT et du Pays. Le travail d'élaboration du PCAET a d'ores et déjà démarré, et se poursuivra dans les prochains mois.

Plus d'informations :
<http://www.ademe.fr/elus-essentiel-a-connaître-pcaet>



La fusion Pays / SCoT

En 2006, les établissements publics membres du syndicat mixte du schéma directeur de l'agglomération mancelle choisissaient de porter le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale, à réaliser, à l'identique du territoire du Pays du Mans, afin de coupler le territoire de projet avec ses orientations en matière d'urbanisme. Le chargé de mission SCoT est hébergé depuis lors dans les locaux du Pays du Mans.

Après plus de 10 ans de travail en commun, les élus ont naturellement choisi de fusionner les syndicats mixtes du Pays du Mans et du SCoT du Pays du Mans. Les bureaux et comités syndicaux étaient déjà communs, tout comme le fonctionnement des deux structures. Cette fusion fait en sorte de diminuer le nombre de structures et de faciliter la compréhension des actions du territoire.

Ce nouveau syndicat mixte, dit à la carte, aura deux « collèges » :

- > un collège Pays gardant ses missions d'accompagnement de ses membres pour la mise en œuvre et les financements des projets communaux et intercommunaux au niveau touristique, environnemental, économique, culturel, fonds européens etc.
- > un collège pour les compétences déléguées SCoT / PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et leur mise en œuvre.

Nouveau Syndicat mixte du Pays du Mans (ouvert à la carte)

Collège « Pays »

4 intercommunalités
CD 72

Collège « SCoT/PCAET »

4 intercommunalités

Ce syndicat gardera l'ensemble des actions, services et contractualisations mis en place par les deux syndicats de Pays et de SCoT (service ADS, Pays du Môme, charte qualité-proximité, Bimby, économie circulaire, audits énergétiques ...) et s'affirmera encore davantage comme un espace de mutualisation pour ses membres, en lien avec les actions du Pôle métropolitain (mobilité et santé).

FOCUS SIVOM du Bocage Cénomans

Pourquoi les élus de l'ex-Communauté de communes du Bocage Cénomans ont-ils choisi de créer un SIVOM (Syndicat Mixte à Vocation Multiple) pour gérer les activités en direction de l'enfance et de la jeunesse sur leur territoire ?

Depuis 16 ans, la Communauté de communes du Bocage Cénomans, composée de Chaufour-Notre-Dame, Fay, Pruillé-le-Chétif, Saint-Georges-du-Bois et Trangé, a développé de nombreuses activités pour la jeunesse. Ces services répondent à une forte demande de la population composée majoritairement de jeunes couples qui travaillent et ont des enfants. Or, toute cette organisation était à repenser par notre entrée dans Le Mans Métropole (dans le cadre de la loi NOTRe), car la Communauté urbaine n'a pas la compétence « Enfance et Jeunesse ». Pour pérenniser les activités, ainsi que la Maison de la Petite Enfance à Pruillé-le-Chétif, la création d'un syndicat mixte regroupant les cinq communes de l'ex-Bocage Cénomans s'est imposée comme la meilleure solution.

Comment fonctionne ce syndicat ?

Créé au 1^{er} janvier 2017, cette structure est dirigée par un Comité syndical où chaque commune est représentée. Nous avons aussi mis en place quatre commissions thématiques : petite enfance,

enfance / jeunesse, ressources humaines, administration et finances.

Tout en conservant l'intégralité du personnel lié à la compétence, nous avons réorganisé les missions et recruté une agent pour les tâches administratives. Le financement de la structure est assuré à 50 % par les communes et à 50 % par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Cette nouvelle charge a été intégrée au calcul de la neutralité fiscale pour chacune de nos communes, avec Le Mans Métropole. C'est donc une opération financièrement neutre qui ne génère pas de fiscalité.

Les services en place vont-ils évoluer ?

Nous avons acquis les anciens locaux de la Communauté de communes, à Saint-Georges-du-Bois, pour y aménager des salles d'activités, ainsi qu'un dortoir et nos bureaux. Nous disposons désormais d'un bâtiment dédié aux activités de l'Accueil de Loisirs, des animations du mercredi et des petites vacances. Jusqu'alors, ces animations étaient organisées dans divers locaux communaux. Nous voulons aussi développer les séjours et restons attachés aux tickets sports pour les jeunes et pré-ados. Nous avons maintenu, sur le site de Pruillé-le-Chétif, le multi-accueil dont le taux de fréquentation est de 82 %. Cette structure offre 20 places d'accueil,



Isabelle Leballeur

Présidente du SIVOM du Bocage Cénomans
Maire de Pruillé-le-Chétif

ponctuel ou régulier. Elle est gérée en Délégation de Service Public avec la Mutualité Française. Nous avons aussi conservé le caractère itinérant du Relais Assistantes Maternelles dans un souci de proximité.

Quelle logique prédomine votre action ?

Avant tout, nous voulons offrir aux habitants des services de proximité. Nous sommes aussi très attachés aux partenariats que nous entretenons à la fois avec les organismes sociaux, comme la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), et les associations du territoire, qui prennent en charge une partie des animations durant l'été.



Cyrille Naoarine, Responsable du service Performance économique et environnementale de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Mans et de la Sarthe

Delphine Colombo, Chargée de mission Ecologie Industrielle et Territoriale à la CCI du Mans et de la Sarthe



Paroles de techniciens...

La CCI du Mans et de la Sarthe s'engage en faveur de l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT). Quelle définition donnez-vous à ce concept ?

Cyrille Naoarine : L'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) est l'un des 7 piliers de l'Economie circulaire que nous avons choisi de promouvoir avec le Pays du Mans et de nombreux acteurs sarthois. C'est un outil d'identification des synergies et actions que les entreprises peuvent développer en commun sur un territoire pour accroître leur compétitivité et dynamiser leur démarche environnementale. A titre d'exemple, ces actions peuvent favoriser la gestion mutualisée des déchets ou des transports, le partage de locaux pour le stockage, l'achat groupé d'énergie, la mutualisation des compétences humaines..., et même déboucher sur la création d'activités nouvelles. Nous portons cette thématique sur l'ensemble du département.

Comment la CCI s'est-elle engagée sur ce sujet ?

Delphine Colombo : J'ai été recrutée par la CCI pour travailler à la promotion de l'EIT aux côtés de Cyrille Naoarine, en particulier sur le Pays du Mans. Ma première mission est de me rendre dans les entreprises pour identifier les flux, évaluer les besoins et avoir une vision précise des dynamiques qui peuvent être mises en place. Je reçois un bon accueil qui me confirme combien les entrepreneurs sont de plus en plus sensibilisés au développement durable. Je travaille sur les zones d'activités du Pays du Mans dans le cadre de la convention qui a été passée à l'été 2016 entre la CCI et le Pays du Mans*.

Sur quelles premières actions avez-vous déjà travaillé ?

DC : Dès à présent, j'anime une première initiative de mutualisation développée par le Club Economique des Petites Forges sur la Communauté de communes Maine Coeur de Sarthe. C'est une expérience passionnante où, comme nous le souhaitons, les entrepreneurs sont très intéressés par les synergies que nous pourrions leur proposer en fonction de leurs situations spécifiques. Cette action, accompagnée par le territoire, génère de nouveaux liens entre les entrepreneurs et permet l'émergence d'une dynamique de réseau.

* Cette démarche est issue d'un partenariat financier avec l'ADEME et s'intègre dans le CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire) porté par le Pays du Mans et animé par Annabelle Clairay (plus d'informations en page 7).

Le Mans Innovation
fédère les acteurs
économiques
du futur



Le Mans Innovation a ouvert ses portes au printemps, boulevard Demorieux, sur le site de Novaxud. Créée à l'initiative de Le Mans Métropole et financée par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de promotion de la Technopole de l'agglomération Mancelle, cette nouvelle structure fédère tous les acteurs locaux de l'innovation.

Spacieux, lumineux, à la fois conviviaux et contemporains, bien évidemment connectés au très haut débit, les locaux de Le Mans Innovation comprennent un espace de co-working de 60 places, une dizaine de bureaux dédiés aux start-ups et à Le Mans Tech, le Fablab (où se réunissent les membres du HAUM, Hackerspace de l'Université du Maine), plusieurs salles de réunions ... Des conditions idéales pour lancer et développer une start-up !

Le point d'entrée unique de l'innovation en Sarthe

« Notre volonté est de faire franchir une nouvelle étape à l'écosystème de l'innovation en regroupant sur un même lieu toutes les énergies. Nous voulons donner aux nouveaux entrepreneurs l'opportunité d'échanger, de partager et créer des synergies, résume Olivier Biencourt, Vice-Président de Le Mans Métropole ; De même, en positionnant Le Mans Innovation à Novaxud, nous leur permettons, pour leur faire gagner en réactivité et en efficacité, de se rapprocher physiquement des partenaires institutionnels qui se sont engagés dans l'accompagnement des start-ups et adhèrent au Comité d'animation de Le Mans Innovation : Ruche numérique de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Créapolis, Initiative Sarthe, Le Mans Sarthe Innovation, la Banque Publique d'Investissement (BPI)... Nous ambitionnons d'être un point d'entrée unique de l'innovation sur l'agglomération mancelle. »

La première semaine d'animation qui s'est déroulée dans les nouveaux locaux, du 6 au 10 juin derniers, a donné le ton. Au programme : des conférences, des rencontres, des échanges... « Chacun a fait venir ses réseaux pour favoriser déjà des connexions nouvelles. De nouvelles idées sont apparues, de nouvelles collaborations se sont déjà mises en place », précise Olivier Biencourt.



Parole d'acteur ...

Votre restaurant et le restaurant scolaire sont tous deux adhérents de la Charte qualité-proximité*. S'approvisionner auprès des producteurs locaux est donc une évidence pour vous ?

Au sein de mon restaurant, j'ai toujours travaillé presque exclusivement avec des produits frais et locaux, car ils sont le gage d'une cuisine de qualité. Je suis fier de pouvoir affirmer que j'achète ma viande à 600 mètres de mon établissement ! C'est pourquoi, lorsque je suis devenu Conseiller municipal en 2014, j'ai aussi voulu que le restaurant scolaire change ses habitudes et propose essentiellement des produits frais, de saison et français, afin de réhabituer les enfants aux goûts naturels. Cette évolution correspondait aussi à une attente forte des parents.

Est-ce plus difficile de travailler avec des producteurs locaux pour un restaurant scolaire que pour un restaurant traditionnel ?

Mon restaurant et la cantine ont plusieurs fournisseurs communs. Il est vrai qu'il est plus difficile, pour quelques producteurs locaux, de répondre aux contraintes des restaurants scolaires, en terme de quantité et de gestion. Nous constatons aussi que pour le personnel municipal et pour les élus le choix de privilégier les produits frais représente aussi plus de travail : déplacements chez certains producteurs pour découvrir les produits, plus de factures car plus de fournisseurs... Mais, nous ne regrettons absolument pas ce choix qui garantit aux enfants une nourriture de qualité.

Sébastien Plé
Chef du restaurant La Petite Auberge à Saint-Jean d'Assé
Conseiller municipal de Saint-Jean d'Assé, en charge du restaurant scolaire



Cette politique nous a aussi permis de limiter nos déchets et même d'en faire recycler par un agriculteur.

Quels profits tirez-vous de vos adhésions à la Charte qualité-proximité ?

L'adhésion à la Charte qualité-proximité répond à une exigence de qualité et est un outil pour progresser. Suite aux échanges avec Hélène Penven, l'animatrice de la Charte au Pays du Mans, j'ai accentué ma communication sur les produits locaux. Cela m'a permis notamment de trouver un nouveau fournisseur...et de gagner une troisième fleur.

** Le restaurant a obtenu 2 fleurs en 2015, puis une troisième fleur en 2016. Le restaurant scolaire a adhéré en janvier 2017 et obtenu 2 fleurs.*

ZOOM

« MANGER LOCAL EN PAYS DU MANS » : TÉLÉCHARGEZ LE GUIDE !

Vous voulez savoir où déguster les produits locaux du terroir ?

Un guide élaboré par le Pays du Mans vous indique toutes les bonnes adresses : marchés, AMAP, magasins fermiers, vente à la ferme, restaurants proposant des produits locaux...

Téléchargez le guide en vous rendant sur le site internet du Pays du Mans à l'adresse suivante :

<http://www.paysdumans.fr/ou-manger-en-pays-du-mans/manger-des-produits-locaux>



Charte Qualité & Proximité

Les adhésions se multiplient !

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Charte Qualité & Proximité compte 10 nouveaux adhérents.

2 agriculteurs :

- > Fromages Brière, production de fromages de chèvre à Saint-Ouen-en-Belin (2 fleurs)
- > La Pommerai aquaculture, production de légumes en aquaponie (culture de la plante en milieu piscicole), à Moncé-en-Belin (1 fleur)

3 restaurants collectifs :

- > Ecole élémentaire de Saint-Jean d'Assé (2 fleurs)
- > Ecole élémentaire de Marigné-Lailly (2 fleurs)
- > Ecole élémentaire de Rouillon (3 fleurs)
- > Lycée agricole La Germinière à Rouillon (2 fleurs)

4 restaurants commerciaux :

- > La Brasserie de l'Epau au Mans (2 fleurs)
- > Epicurieux au Mans (2 fleurs)
- > Le Camion de Mamie, camion-restaurant (3 fleurs)
- > Burger Autre'Mans, camion-restaurant (2 fleurs)

Plus d'information sur :

<http://www.qualite-proximite.com/>

De plus, de nombreux adhérents ont vu leur adhésion renouvelée, gagnant même une fleur supplémentaire comme ce fut le cas pour La Petite Auberge de Saint-Jean d'Assé (voir ci-dessus).

Désormais, la Charte fédère 72 adhérents, dont 14 agriculteurs, 4 transformateurs, 2 associations Label Rouge, 35 restaurants collectifs et 17 restaurants commerciaux.

A votre tour, faites la promotion de la Charte Qualité & Proximité qui encourage les professionnels et les collectivités à consommer des produits locaux et à mener des actions en faveur de l'environnement (réduction du gaspillage alimentaire, compostage, animations...).





Catherine Chevalier,
Maire de Champagné

David Bonsergent,
Directeur des Services
Techniques



Parole d'élus et de techniciens ...

Pour quelles raisons vous êtes-vous engagés dans une démarche d'audits énergétiques ?

Alors que les normes environnementales sont en constante évolution, nous avons conscience que notre patrimoine bâti ne répondait pas toujours aux standards actuels. Afin de privilégier le confort des usagers, de réaliser des économies d'énergies et de réduire notre empreinte environnementale, nous avons donc décidé de mettre en place des audits énergétiques qui nous apporteront un regard neuf et technique sur nos bâtiments. C'est pourquoi nous avons saisi l'opportunité que nous a offert le Pays du Mans en initiant des audits énergétiques groupés. Ceux-ci permettront d'identifier, de hiérarchiser et de programmer les travaux à réaliser.

Quel est l'intérêt de participer à l'opération groupée proposée par le Pays du Mans ?

Le premier intérêt est d'ordre économique car cette opération est financée à hauteur de 50% par l'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). La démarche présente aussi l'intérêt d'être simple à conduire puisque que ce sont les techniciens du Pays qui prennent en charge efficacement le montage du projet. Enfin, le choix de mener cette action sur un large territoire, dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie Territorial, lui assurera un impact beaucoup plus important qu'une opération isolée.

Quel bilan faites-vous des premiers audits réalisés ?

En mars, l'entreprise retenue a réalisé les audits du gymnase, de la salle polyvalente et de l'école Prévert. L'ensemble de nos bâtiments bénéficieront d'un audit d'ici la fin 2018. Le rapport, effectué pour chaque bâtiment, nous propose un diagnostic précis et détaille des recommandations techniques associées à des enveloppes budgétaires et des simulations d'amortissement. Il s'agit donc d'un outil essentiel pour améliorer notre visibilité dans la programmation de nos investissements, notamment les rénovations du gymnase et de la salle polyvalente prévues en 2018 et 2019.

ZOOM

Le Pays du Mans à l'heure du cadastre solaire

Prévu pour être mis en place à l'échelle du Pays du Mans en août 2017, le cadastre solaire est un outil numérique destiné à informer les propriétaires de bâtiments souhaitant installer des panneaux photovoltaïques. Objectif : accompagner et inciter les usagers à investir dans l'énergie solaire.

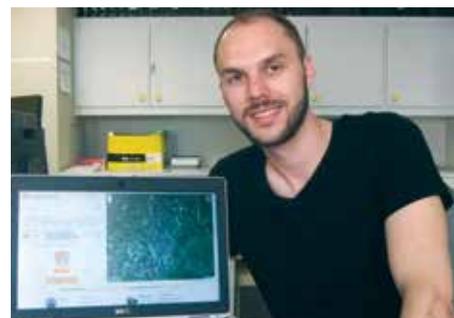
« Mis au point par la start up "In Sun We trust", le cadastre solaire compile les données IGN avec les données d'ensoleillement du territoire, précise Valentin Gubian thermicien de Le Mans Métropole ; En fonction de l'orientation du bâtiment, de la superficie de panneaux envisagée et de l'inclinaison du toit, il est ainsi possible au visiteur du cadastre d'accéder à des informations cruciales : coût, production d'énergie, rendement de l'installation. Une liste d'installateurs agréés est aussi consultable sur le site. »

Une démarche fédératrice et incitative à l'échelle du Pays du Mans

Solution en ligne gratuite et pratique, le cadastre solaire va s'affirmer comme un outil précieux d'aide à la décision, qui sera accessible depuis le site Internet

du Pays du Mans « Au moment où vient d'être promulguée une loi permettant à chaque particulier de consommer l'électricité solaire qu'il produit, le cadastre solaire renforce la dynamique territoriale dans le domaine des énergies renouvelables », indique Valentin Gubian.

Pour en savoir plus :
L'outil de simulation du cadastre solaire est disponible sur <https://www.insunwetrust.solar/simulateur>



Plan Climat-Air-Energie Territorial

Un nouveau défi : l'adaptation au changement climatique

Dans le cadre de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), le Pays du Mans travaille désormais sur un nouveau volet : l'adaptation au changement climatique. Cette démarche a reçu le soutien de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe) dans le cadre d'un appel à projet.

L'objectif est de mettre en place des actions pour lutter contre les impacts négatifs du changement climatique et d'en maximiser les effets positifs (anticiper les évolutions de la faune et de la flore sur le territoire, faire évoluer le bâti pour répondre aux nouveaux phénomènes de chaleur et de pluie, encourager la commercialisation de produits liés au réchauffement...).

Avec l'appui d'un cabinet spécialisé en climatologie, financé par l'Ademe, un diagnostic va être réalisé d'ici fin 2017 pour identifier les indicateurs les plus pertinents. Puis, en 2018, une stratégie et un plan d'actions concrètes seront arrêtés et intégrés au PCAET. De nombreux acteurs du territoire seront associés à cette approche méthodologique.

Paroles d'élus ...

Depuis plusieurs années, la Municipalité de Parigné-l'Évêque parie sur la solution de compostage collectif. Pouvez-vous nous expliquer la genèse de ce projet ?

Tout a commencé en 2013 par une réflexion sur la réduction du gaspillage alimentaire au sein du restaurant scolaire. Ce travail mené conjointement par les élus, les écoles, les enfants, le personnel municipal et le Pays du Mans a permis de réduire la quantité de déchets produits. Dans la continuité de cette initiative, désireux de développer des solutions complémentaires pour obtenir des résultats encore plus probants, nous nous sommes intéressés au compostage.

Comment la démarche a-t-elle été mise en place ?

Fin 2015, nous avons installé un premier composteur collectif dédié aux déchets du restaurant scolaire. En 2016, nous avons implanté cinq autres composteurs à travers la commune : un dans chacune des deux maisons de retraite et trois répartis dans

les cités. D'un point de vue technique, l'opération atteint son but en permettant de réduire les déchets tout en fournissant du compost utilisé par le service des espaces verts et bientôt par les habitants des cités. En matière de sensibilisation auprès des enfants et des citoyens en général, l'impact est aussi très positif. Nous devons encore accentuer notre effort de concertation et d'explication pour que chaque usager utilise correctement le dispositif. Dès à présent, nous nous conformons à la loi qui impose aux producteurs de plus de 10 tonnes de bio déchets par an, de mettre en place le tri et des solutions de valorisation.



Marie Odile Jussset,
Adjointe au Maire de Parigné l'Évêque
en charge de l'Environnement

Nathalie Morgant
Adjointe aux Maire de Parigné l'Évêque
en charge des Affaires scolaires

Quel est le rôle du Pays du Mans dans cette opération ?

Le Pays du Mans joue un rôle central. Techniquement d'abord, il nous a accompagnés tout au long de la démarche en nous conseillant et en nous faisant visiter des dispositifs similaires dans d'autres communes. Économiquement ensuite, les composteurs ont été financés pour moitié par le Pays du Mans et pour moitié par la Communauté de communes du Sud Est du Pays Manceau.

FOCUS Economie circulaire

Le CODEC est lancé !

Fin mars, le Pays du Mans et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (Ademe) ont signé un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC) pour trois ans dans le cadre du label Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet. Le Pays du Mans s'est engagé sur trois objectifs :

- > réduire les déchets ménagers et assimilés de 1% par an pendant 3 ans (soit environ 5kg / an / habitant) ;
- > améliorer la valorisation des déchets ;
- > déployer des démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale sur trois zones d'activités économiques*. Dans ce cadre, une première initiative a déjà été lancée par le Club Économique des Petites Forges sur le territoire Maine Coeur de Sarthe. Son objectif : mutualiser des besoins (services, énergie, déchets...) pour limiter l'impact de la production sur l'environnement.

Pour financer ses actions, le Pays du Mans recevra la somme de 135 000 € par an pendant trois ans et un bonus de 45 000 € à

l'échéance du contrat si les objectifs sont atteints.

Pour gérer ce programme, un Comité de pilotage a été mis en place. Celui-ci a rassemblé 33 acteurs du territoire pour sa seconde réunion le 26 avril 2017.

Un rendez-vous de l'Économie circulaire très fréquenté

Le cinquième rendez-vous de l'Économie circulaire, organisé par le Pays du Mans en partenariat avec Sarthe Nature Environnement, s'est déroulé le 4 mai dernier dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mans. 80 acteurs locaux (élus, entrepreneurs, techniciens de l'environnement, représentants d'associations...) ont participé à ces rencontres qui avaient pour thème : « vers une meilleure gestion de nos ressources et de nos déchets du bâtiment ».

- Au programme : 4 ateliers sur
- > les matières biosourcées (dont l'alliance bois / chanvre) ;
 - > l'optimisation des gisements des carrières d'extraction ;

- > la valorisation des déchets du bâtiment ;
- > le biomimétisme (s'inspirer de la nature notamment dans la construction des bâtiments).

De nombreuses actions en perspective

Le Pays du Mans

- > prépare la semaine européenne de réduction des déchets (en novembre) avec des ateliers et un temps fort ;
- > réfléchit sur un projet de ressourcerie ;
- > poursuit ses actions en faveur du compostage individuel et collectif ;
- > sensibilise au gaspillage alimentaire en partenariat avec les restaurants scolaires ;
- > va concevoir une malle pédagogique pour éveiller les jeunes à l'économie circulaire.

* Plus d'informations dans l'article Parole de techniciens en page 4 de ce journal





David Chollet
Vice-président du Pays du Mans en charge du Tourisme
Maire de Soulligné-sous-Ballon
Vice-président de la Communauté de communes Maine Coeur de Sarthe

Parole d'élu ...



Pour quelles raisons les élus des collectivités adhérentes au Pays du Mans ont-ils choisi de renforcer leur soutien financier aux actions de promotion touristique menées par le Pays du Mans ?

Depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à la mise en application de la loi NOTRe, les intercommunalités sont les collectivités compétentes pour la promotion du tourisme local. Dans ce cadre, les communautés de communes adhérentes au Pays du Mans, de même que Le Mans Métropole, ont voulu unir leurs moyens pour continuer à développer une politique touristique cohérente et efficace sur l'ensemble du Pays du Mans. Ce soutien, qui représente un coût de 0,10 € par habitant, permet principalement de préserver le poste de chargé de mission Tourisme qui ne bénéficie plus des financements du Conseil Départemental et qui contribue indéniablement à renforcer l'attractivité du territoire.

Pourquoi avez-vous la volonté de travailler à l'échelle du Pays du Mans ?

Pour séduire le touriste, nous devons proposer des animations et des structures diversifiées sur un territoire suffisamment vaste. Le Pays du Mans est une bonne échelle et présente l'intérêt de s'appuyer sur la complémentarité entre la ville et la campagne. Nous visons, en priorité, une clientèle située dans un rayon de 200 km ou habitant dans les villes reliées directement au Mans par le TGV comme Lille, Strasbourg ou Lyon. Nous avons fait le choix de mettre en avant l'offre de loisirs. Nous laissons au Conseil Départemental le soin de travailler sur le tourisme d'affaires et la clientèle étrangère lointaine, car cette cible correspond à son champ de compétences, tandis que les offices de tourisme de proximité doivent continuer à assurer l'accueil de la clientèle sur le terrain et à soutenir l'animation locale.

Vers quelles actions va désormais s'orienter la mission touristique du Pays du Mans ?

Nous allons travailler dans la continuité de l'action qui est menée avec réussite, depuis plusieurs années, par la chargée de mission Tourisme du Pays, Patricia Chevalier : conception et édition de documents touristiques et politique de promotion, dont la pertinence est unanimement reconnue, appui en ingénierie auprès des collectivités et des professionnels, coordination des actions et mise en réseau des acteurs...
Le déploiement de la taxe de séjour sur tout le territoire est aussi l'une de nos priorités, afin de générer de nouvelles recettes.



ZOOM

Bercé, labellisée Forêt d'exception

Le massif forestier de Bercé, situé en partie sur le Pays du Mans (communes de Marigné-Laillé et Saint-Mars d'Outillé) vient d'obtenir le label « Forêt d'exception » délivré par l'Office National des Forêts (ONF) et un Comité d'experts. Une première dans l'Ouest de la France.

Cette labellisation est l'aboutissement d'un long processus de réflexion dans lequel se sont engagés une cinquantaine d'acteurs locaux (élus, responsables d'associations ou d'entreprises...). « Il s'agit, avant tout, d'une démarche de territoire, fédératrice, dont l'objectif est de mettre en valeur l'exemplarité du massif forestier », explique Romain Perrot, chargé de communication à l'ONF des Pays de la Loire. Ce travail collectif s'est concrétisé par l'élaboration d'un livret de 14 fiches actions (« définir des lieux remarquables », « remettre au goût du jour une guinguette forestière » « renouveler les supports de valorisation »...) qui vont désormais être mises en oeuvre. « Ce label remet Bercé au coeur des stratégies territoriales et ouvre la voie à de nouvelles initiatives, souligne Romain Perrot, qui a proposé au Pays du Mans d'intégrer le Comité de pilotage du label ; Plus que jamais, Bercé est un trésor à partager entre tous. »

Festival "Au Pays du même, en Pays du Mans"



En chiffres

Du 14 mars au 28 avril 2017
8^{ème} édition

- > 42 représentations dont 18 ouvertes aux familles
- > 13 sites accueillant des spectacles (ils étaient 6 pour la première édition)
- > 10 compagnies accueillies
- > Plus de 3 000 spectateurs (1 200 lors de la première édition)
- > Plus de 30 participants à la journée professionnelle organisée sur le thème « La famille & le spectacle vivant »

ENTRE COURS & JARDINS FÊTE SON 10^{ème} ANNIVERSAIRE !

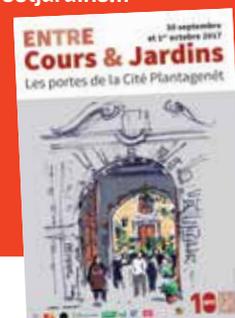
Venez admirer la végétalisation des portes, passages et escaliers de la Cité. Rencontrez près de 120 exposants, horticulteurs, pépiniéristes, créateurs d'œuvres et d'objets pour la décoration des jardins, fleuristes, décorateurs et éditeurs, qui s'emparent des cours d'hôtels particuliers, des places, des escaliers ...

Venez également découvrir plus de 20 jardins secrets, cours et jardins privés ouverts exceptionnellement pour le week-end. Pass jardins secrets à 5€.

Accès libre et gratuit au cœur historique de la ville et à ses exposants.

Nombreuses autres animations gratuites : concerts, expositions, spectacles, conférences, animations enfants...

En savoir plus : www.entrecoursjardins.fr



A Souillé, un sentier d'interprétation autour du chanvre pour allier balade et découverte

Terroir adapté, proximité de la rivière... la commune de Souillé est historiquement liée à la culture du chanvre. Cette caractéristique locale est désormais valorisée par un sentier d'interprétation consacré à ce végétal typique.

« Avec la présence de neuf fours à chanvre, dont un appartenant à la commune, Souillé bénéficie d'une diversité architecturale qu'il convenait d'exploiter, assure Michel Lebreton, maire de Souillé ; Cette richesse est aussi humaine puisque nous avons recueilli des informations auprès de témoins locaux ayant vécu la grande époque du chanvre (M. et Mme Rousseau et M. Martin). »
Conçu en lien avec le Pays du Mans et l'Office de Tourisme Maine Cœur de Sarthe*, le projet de sentier d'interprétation autour du chanvre, en germe depuis des années, est devenu une réalité en juin dernier.

Initier une dynamique touristique et culturelle

« Long de 9 km, le sentier, empruntant les chemins pédestres déjà tracés, sera à terme jalonné de huit panneaux fabriqués par l'association d'insertion ESTIM basée à Montbizot, précise Patricia Chevalier, chargée de mission tourisme et culture au Pays du Mans ; aujourd'hui, l'aménagement du four à chanvre communal a commencé. Ce point de passage incontournable sera muni, d'ici l'automne, d'une douche sonore diffusant les voix des témoins de l'époque, d'une boîte à senteur, d'un coffre à graines et de divers panneaux explicatifs. »



L'opération, d'un coût total de 5 000 €, permet à Souillé de compléter son offre touristique. « Aujourd'hui, les visiteurs désirent comprendre les territoires qu'ils traversent, confirme Emmanuel Clément, Président de l'Office de Tourisme Maine Cœur de Sarthe ; Notre objectif est désormais de poursuivre la valorisation d'autres patrimoines architecturaux et culturels à l'échelle intercommunale. »

*Mélody Domet (OT) et l'ensemble des bénévoles de l'Office de Tourisme

FOCUS Saison touristique

Le Pays du Mans, partenaire des prestataires

Judi 1^{er} juin, le Pays du Mans a rassemblé les prestataires touristiques locaux à l'Arche de la nature pour une rencontre avec les élus. Jean-Claude Boulard, Président du Pays du Mans, Véronique Rivron, Vice-Présidente du Conseil Départemental, ainsi que Jacqueline Pédoya, Adjointe au Maire du Mans, ont présenté les grands axes de la saison estivale 2017.

Les Chimères 7 jours sur 7, les Jardins du verger sur les pentes de la Cité Plantagenêt, exposition sur les Dogons au Carré Plantagenêt, visite du chantier du porche royal au pied de la cathédrale... Tels sont quelques-uns des événements estivaux qui contribueront à renforcer l'attractivité touristique du Mans et de son Pays. De même, ce printemps a vu l'ouverture de plusieurs restaurants innovants et de qualité, parmi lesquels "Le domaine de l'Épau" que son initiateur,

Arnaud Briant, a présenté aux participants du séminaire. « Nous avons absolument besoin de diversifier notre offre de restauration et d'hébergement pour soutenir l'activité », a souligné Jean-Claude Boulard.

« Nouer des liens de proximité »

Ce dernier a également profité du lancement de la saison pour rappeler combien l'image du Pays du Mans a beaucoup évolué au cours de ces dernières années. « Venir passer

quelques jours sur notre territoire, qui s'appuie sur la complémentarité ville / campagne, est dans l'air du temps », a constaté Jacqueline Pédoya. « Ces bons résultats sont liés aux partenariats exemplaires qui se sont noués entre les acteurs du tourisme, notamment avec l'ensemble des Pays touristiques du département : collectivités, offices de tourisme, professionnels..., a ajouté Jean-Claude Boulard ; Aujourd'hui, nous devons renforcer encore ses liens de proximité à l'image de cette rencontre. » Des propos confirmés par les professionnels soulignant toute l'utilité de la mise en réseau. Ces derniers ont d'ailleurs profité de cette journée, qui s'est prolongée par les visites de l'Abbaye Royale de l'Épau, de Tepacap et de Carnuta (autour du Label Bercé Forêt d'exception), pour échanger sur leurs pratiques, présenter leurs produits et nouer des contacts.





Celine Levard,
paysagiste concepteur,
urbaniste, directrice
adjointe du CAUE
de la Sarthe



Densification des bourgs le Pays du Mans lance la démarche BIMBY

En matière d'urbanisme, l'un des premiers objectifs des pouvoirs publics est, aujourd'hui, d'encourager la densification de l'habitat au cœur des bourgs pour limiter l'expansion urbaine et protéger les terres agricoles.

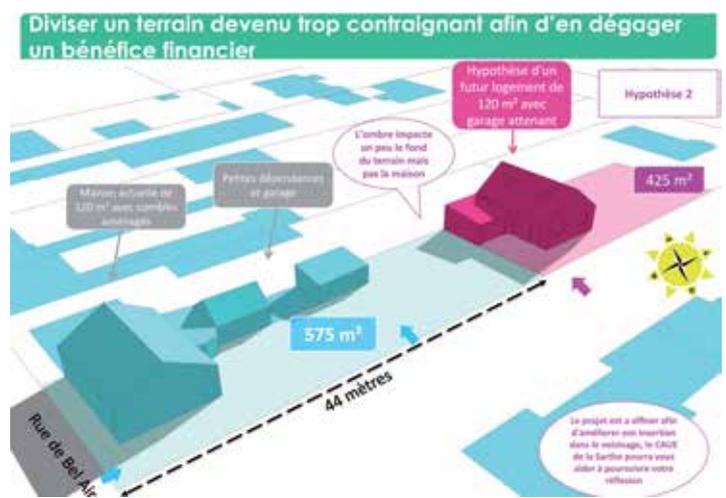
Ce principe est, avec la mixité sociale, l'un des axes de travail du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Mans qui, dans cette perspective a initié une opération expérimentale dénommée BIMBY (en français : « construire dans mon jardin »). Celle-ci a été déployée, en mars dernier, à Montbizot et Souigné-sous-Ballon, puis en mai sur la Communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois. Bimby repose sur un principe simple : permettre aux propriétaires de remettre sur le marché de la construction des parcelles déjà bâties et sous-utilisées.

« Lorsque la démarche Bimby nous a été présentée, nous avons immédiatement visualisé les espaces qui pourraient être densifiés. Nous avons voulu offrir aux habitants l'opportunité de valoriser leurs terrains. Il y va aussi de l'intérêt communal, car lorsque l'on construit sur un terrain existant, la collectivité n'a pas besoin de financer d'extensions de réseaux, explique Cyrille Guelff, Adjoint au Maire de Souigné-sous-Ballon, rappelant que le Conseil municipal élabore actuellement un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ; Pour nous conformer à la loi et au SCoT du Pays du Mans, les surfaces constructibles de la commune vont devoir passer de 22 à 5 hectares. La démarche Bimby doit être l'un des leviers qui concourra à atteindre cet objectif ambitieux. »

Des solutions pour chacun

Ainsi, les 3 et 4 mars 2017, 27 entretiens* ont été organisés entre des habitants de Souigné-sous-Ballon et les architectes du programme Bimby. La commune a également pu profiter du dispositif. « Chaque propriétaire s'est vu proposer des solutions individualisées et adaptées qui pourront être mise en oeuvre à court ou à plus long terme. Nous avons répondu à une vraie attente qui a été pleinement satisfaite », poursuit Cyrille Guelff, précisant que chaque rendez-vous fera l'objet d'une note de synthèse qui doit être remise aux habitants concernés. « Il nous appartient, désormais, d'assurer un suivi et de tenir compte des préconisations dans l'élaboration du PLU. »

*Il a eu également 22 entretiens à Montbizot et 117 sur l'Orée de Bercé-Belinois.



Parole d'acteur ...

Le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) vient d'éditer, en lien avec le Pays du Mans, un guide Densité et territoires, « mieux vivre ensemble ».

Quels sont les objectifs de ce support ?

Conçu par les équipes pluridisciplinaires du CAUE*, à la demande et en collaboration étroite avec le Syndicat mixte du SCoT du Pays du Mans, le guide est un outil d'aide à la décision destiné aux élus et aux aménageurs du territoire. En cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Mans, ce support a pour but prioritaire de donner une visibilité à la notion de densité, d'expliquer les enjeux transversaux qui y sont liés tout en apportant des éléments précis de réponses. Le syndicat bénéficie d'aides de l'ADEME Pays de la Loire et du programme européen Leader du Pays du Mans pour financer ce document.

Quel est le contenu du guide ?

Édité sous forme d'un étui format A5, l'outil se décline en trois grands volets. Une première fiche rappelle le contexte et les objectifs du SCoT. Puis une série de quatre fiches aborde le sujet « densité » au travers de quatre thématiques complémentaires : les déplacements, les formes d'habitat, l'économie foncière et le lien social. Enfin, cinq fiches illustrent des exemples concrets de réalisations déjà mises en place à l'échelle du Pays du Mans. Elles comportent aussi un exemple régional au dos. Synthétique et pédagogique, le document est aussi un support crédible techniquement.

Parallèlement à la conception du guide, des visites urbaines ont aussi été proposées...

Organisée en mai 2016, la journée de visites destinée aux élus, aménageurs et services du Pays du Mans (dont le service ADS) a rassemblé une cinquantaine de personnes. Son objectif était de présenter concrètement aux participants des projets déjà réalisés en Mayenne et en Maine-et-Loire et reprenant les problématiques développées dans le Plan Climat Air-Energie Territorial du Pays du Mans. Pour chacun des sites visités (éco quartier, mutualisation de logements, habitations mixtes...), la présence des maîtres d'ouvrage et des concepteurs sur le terrain a permis d'entamer des échanges constructifs et d'apporter des éléments de réponses aux questions posées.

*Le guide a été plus particulièrement élaboré en collaboration avec Elsa Martineau, architecte urbaniste et chargée d'étude au CAUE.



Parole d'élus ...

Jean-Marie Bouché
Maire de Bouloire
Vice-président de la Communauté
de communes du Gesnois Bilurien



Pourquoi la commune de Bouloire a-t-elle adhéré au service ADS (Application du Droit des Sols) du Pays du Mans au 1^{er} janvier 2017 ?

En fusionnant notre Communauté de communes du Pays Bilurien et celle des Brières et du Gesnois, dans le cadre de la loi NOTRe, nous avons créé une intercommunalité dépassant le seuil de 10 000 habitants qui nous permettait, jusqu'alors, de bénéficier gratuitement des services de l'Etat pour l'instruction de nos documents d'urbanisme. Nous avons donc cherché d'autres solutions, écartant l'option d'un service ADS interne à la Communauté de communes, n'ayant pas les moyens d'assurer l'indispensable continuité du service.

Le recours à un prestataire s'est imposé et les municipalités de l'ex Pays Bilurien ont choisi, à l'unanimité, de faire appel au service ADS du Pays du Mans. Les élus et les techniciens de cette structure ont su, en effet, montrer leur volonté de travailler avec nous, venant à notre rencontre, restant à notre écoute, mettant en valeur la qualité de leurs outils et le sérieux de leurs compétences.

Comment les élus et les services municipaux se sont-ils préparés à cette adhésion au service ADS du Pays du Mans ?

Dès l'automne dernier, l'élus et l'agent de la commune en charge de l'urbanisme ont suivi une formation au logiciel d'instruction que nous utilisons désormais et ont pu consulter tous les documents utiles.

Quel premier bilan tirez-vous de cette collaboration avec le service ADS du Pays du Mans ?

Au cours de ce premier semestre, 25 dossiers émanant de notre commune ont été traités par le service ADS du Pays du Mans. Pour chacun d'entre eux, les techniciens instructeurs ont fait preuve de réactivité, de disponibilité et de rigueur. Leurs conseils et les échanges que nous avons avec eux représentent une vraie plus-value. Nous allons d'ailleurs renforcer encore ce dialogue à l'occasion de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal que nous lançons à l'échelle du Gesnois Bilurien.

FOCUS SMiDeN

Le SMiDeN déploie son expertise SIG auprès du service ADS

Depuis sa création, le service ADS (Application du Droit des Sols) du Pays du Mans a choisi de s'appuyer sur l'expertise du SMiDeN (Syndicat Mixte pour le Développement Numérique) pour l'accompagner en tant que référent dans le traitement de l'information géographique

« Dès 2006, le SMiDeN a choisi de déployer auprès de ses collectivités membres (à l'époque la Communauté de commune (Cdc) du Sud-Est du Pays Manceau et la commune de Ruaudin, puis la Cdc de l'Orée de Bercé-Belinois) un outil web-SIG¹ (Système d'Information Géographique). Nous avons recruté Guillaume Drouet, qui a intégré de plus en plus de données et développé des compé-

tences reconnues par les élus et les personnels municipaux en charge de l'urbanisme, rappelle Bernard Lair, Président du SMiDeN et Maire de Brette-les-Pins ; Au vu de cette expérience, le SCoT du Pays du Mans en 2014, puis le service ADS du Pays du Mans en 2015, se sont tournés vers le SMiDeN pour mieux appréhender les questions de l'information géographique auxquelles ils doivent faire face. »

Une évolution commune

« Le service ADS a fait appel au SMiDeN en amont de sa création, ce qui m'a permis d'être associé au processus de sélection du fournisseur logiciel. Ensemble, nous avons opté pour un outil coordonnant instruction et web-SIG, pour une visualisation rapide et aisée des données, explique Guillaume Drouet ; Pour le SMiDeN, c'était aussi l'opportunité de faire évoluer son dispositif. » Depuis lors, Guillaume Drouet est le référent

technique du service ADS du Pays du Mans pour toute question liée au SIG : traitement et intégration des données, formations des agents et élus des collectivités au SIG, mise à jour et maintenance de l'outil. Il est mis à disposition du service ADS une demi-journée par semaine² dans le cadre d'une convention triennale renouvelable. « C'est une collaboration très positive, qui a amené plusieurs collectivités à comprendre l'intérêt des SIG et à développer leur utilisation. Nous échangeons beaucoup avec les instructeurs car les chantiers d'intégration de données sont multiples. »

1 - Plateforme de type intranet de consultation de l'information géographique (ex : cadastre).

2 - Guillaume Drouet est aussi mis à disposition du SCoT du Pays du Mans une demi-journée par semaine.





Julien Noël
Directeur de la plateforme
Wimoov du Mans



Parole d'acteur ...

Qu'est-ce que Wimoov ?

Wimoov est une association dotée du label "Entreprise sociale" et membre du Groupe SOS. Fondée par des étudiants, elle avait pour objectif initial de faciliter le covoiturage. Ayant constaté que les difficultés rencontrées pour se déplacer étaient un obstacle à l'insertion sociale, elle a aujourd'hui pour vocation d'accompagner les publics précaires à gagner en mobilité et en autonomie pour s'insérer dans la société. Dans ce but, Wimoov a déployé 25 plateformes à travers toute la France. Elle est implantée depuis le 1^{er} juillet 2013 au Mans, où elle emploie trois personnes et intervient déjà auprès de 400 personnes par an, dont près de 80 % habitent le Pôle métropolitain Le Mans - Sarthe.

Quels services proposez-vous ?

Sur la Sarthe, nous accueillons exclusivement des allocataires du RSA qui nous sont adressés par Pôle Emploi ou par les services sociaux du Département. Nous commençons par évaluer les besoins, les moyens financiers, les motivations et les compétences en mobilité de l'allocataire. Ce bilan approfondi dure environ 2 heures et permet de l'orienter vers les services qui lui seront les plus utiles. Nous pouvons, ainsi, lui proposer des formations (dont certaines réalisées en interne, comme le repérage dans l'espace ou l'utilisation des transports en commun...) ou lui faire bénéficier des prestations de l'un de nos partenaires : Carbur'Pera (location de deux roues), Auto-Ecole sociale Tarmac, Renault (pour des réparations à tarif solidaire), Familles rurales (micro-crédit)... Nous garantissons auprès de chacun un accompagnement rigoureux de 6 mois maximum. Notre objectif est de responsabiliser notre public et, souvent, de l'aider à reprendre confiance en soi.

Quel type de partenariat peut-il être envisagé avec le Pôle métropolitain Le Mans - Sarthe ?

Les échanges que nous avons déjà eus avec l'équipe du Pôle métropolitain ont mis en évidence une envie partagée de travailler ensemble. Nous souhaitons faire profiter de notre expérience et, en particulier, de notre connaissance des publics en situation difficile. Nous pourrions, notamment, intégrer le service d'autopartage dans le panel de solutions de mobilité que nous proposons à nos publics.

ZOOM

Marigné-Lailé donne le Coup d'Pouce à la mobilité

Depuis le printemps, un dispositif Coup d'Pouce est en place sur la commune de Marigné-Lailé, afin de favoriser le covoiturage. Cette initiative vient compléter les actions déjà mises en place par la municipalité pour répondre aux besoins de mobilité des habitants.

« En zone rurale, Marigné-Lailé est la commune de l'Orée de Bercé-Belinois la plus éloignée du Mans et le bourg de Marigné est à plusieurs kilomètres de l'axe routier Le Mans / Tours. Cette situation a conduit notre municipalité à développer plusieurs initiatives favorisant la mobilité des habitants », explique Annick Cailly, Adjointe au Maire de Marigné-Lailé. Ainsi, la commune soutient les jeunes, qui s'engagent dans un projet professionnel, à obtenir leur permis de conduire ou leur Brevet de Sécurité Routière en leur octroyant une aide financière (sous condition de revenus). Dans le même esprit, elle organise, pour les seniors de la commune, des sessions gratuites de remise à niveau et d'informations autour des règles de conduite en louant les services d'une auto-école.

« Dans la continuité de ces actions, nous nous sommes montrés immédiatement intéressés par le dispositif Coup d'Pouce, dont nous avons eu connaissance par la Communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois, qui, avec le Pôle métropolitain Le Mans - Sarthe, ont pris l'opération en charge. »

Créer du lien social

Ainsi, sur le modèle du premier Coup d'Pouce expérimenté à Pruillé-le-Chétif, le dispositif a été mis en place le 5 mars. Celui-ci consiste à indiquer aux automobilistes, à l'aide d'un panneau signalétique lumineux, que l'on souhaite bénéficier d'un covoiturage pour se rendre à Ecommoy où le même système a été installé pour les trajets retour. « Nous avons choisi de positionner le panneau sur un axe passant et stratégique, au pied du parking de la salle des fêtes et à deux pas de l'école, poursuit Anne-Gaëlle Chabagno, Maire de Marigné-Lailé ; Notre objectif est de permettre aux habitants de pouvoir être autonomes tout en se déplaçant en toute sécurité. C'est aussi un moyen de créer du lien social. Nous avons rapidement constaté que le dispositif est utilisé régulièrement, notamment par des jeunes qui se rendent à Ecommoy le mercredi. »



Le Coup d'Pouce fonctionne par tous les temps !

Parole d'acteur ...

Pourquoi l'offre de Clem' répond t-elle précisément à la demande du Pôle métropolitain Le Mans - Sarthe ?

Pour le Pôle métropolitain Le Mans - Sarthe, notre entreprise, qui développe des plateformes d'écomobilité partagée, présente l'avantage de proposer des solutions complètes intégrant notamment un service d'autopartage, ainsi que la gestion du covoiturage et de la recharge publique via les bornes. De plus, nous avons fait le choix de nous positionner sur des territoires périurbains et ruraux où les besoins de mobilité sont nombreux et pour lesquels les solutions ne peuvent être que diverses. Ainsi, notre offre de service permet un accès diversifié à la mobilité, en fonction des besoins des usagers. Avec un service d'autopartage de véhicules électriques à un coût assez bas, les élus du Pôle métropolitain manifestent donc une volonté d'offrir un service de mobilité abordable à tous, tout en

promouvant les déplacements bas carbone. Nous avons ainsi travaillé pour des collectivités comme la commune nouvelle de Tinchebray-Bocage ou la ville de Marne-la-Vallée, dont les problématiques sont similaires à celles du Pôle métropolitain Le Mans - Sarthe. Nous avons donc une bonne connaissance de l'environnement local. Enfin, en travaillant exclusivement avec des véhicules électriques, nous nous inscrivons dans la même démarche de transition énergétique que le Pôle métropolitain.

Où en est aujourd'hui votre collaboration avec le Pôle métropolitain Le Mans - Sarthe ?

Nous avons signé la convention d'expérimentation le 21 juin dernier et allons lancer le développement de la plateforme qui sera opérationnelle en fin d'année.

Bruno Flinois
*Président de Clem',
l'entreprise choisie par
le Pôle métropolitain
Le Mans - Sarthe pour
développer la plate-
forme d'autopartage*



Quelles seront les spécificités de la plateforme ?

Clem' est une entreprise éditrice de solutions. Cela signifie que nous adaptons chaque plateforme aux attentes et besoins de nos clients, selon les options qu'ils définissent. Dans le cas présent, l'un des objectifs est de favoriser le transport solidaire, c'est-à-dire faciliter l'accès aux véhicules en autopartage, pour les personnes n'ayant pas le permis ou ne pouvant pas conduire de manière temporaire ou permanente, en faisant appel à des chauffeurs bénévoles. En effet, les élus conçoivent cette plateforme comme un outil de partage et d'échanges. A ce titre, l'échelle du Pôle métropolitain est novatrice et s'inscrit au-delà de toute connotation politique.

FOCUS Autopartage

Le projet passe à la vitesse supérieure

Le projet de déploiement d'un dispositif d'autopartage sur plusieurs communes du Pôle métropolitain Le Mans - Sarthe est en passe de se concrétiser dès ce deuxième semestre 2017.

Six communes du territoire (Ballon-Saint-Mars, Connerré, Brette-Les-Pins, Ecommoy, Guécélard et Etival-lès-Le Mans) ont en effet accepté d'intégrer le dispositif et de financer chacune leur station d'autopartage (avec le soutien financier de l'Etat).

« L'initiative du Pôle métropolitain Le Mans - Sarthe revient à mettre à la disposition des habitants pour les trajets du quotidien, ponctuels ou plus réguliers, des voitures électriques moyennant un coût de location modeste (qui reste à définir). Nous voulons garantir à chacun la possibilité d'être mobile et autonome, en particulier s'il ne dispose pas de véhicule personnel et que sa commune dispose d'une desserte limitée en transports collectifs, résume Emmanuel Franco, Vice-Président du Pôle métropolitain en charge de la mobilité et Président

de la Communauté de communes du Val de Sarthe ; Ce nouveau service de mobilité pourra aussi encourager des automobilistes à privilégier l'usage d'une voiture électrique, localement non polluante, au détriment de leurs voitures qui fonctionnent à l'essence ou au diesel. C'est aussi un moyen de contribuer à la protection de l'environnement. »

Pour mettre en place ce système d'autopartage, les élus et les techniciens du Pôle métropolitain se sont inspirés du modèle initié avec succès par la Commune nouvelle de Tinchebray-Bocage, dans l'Orne. En ce sens, les véhicules devront être réservés en s'adressant à une plateforme de location dédiée au dispositif (voir interview ci-dessus) et seront stationnés sur des places spécifiques comprenant une borne de recharge électrique.



Jean-Claude Boulard et les partenaires du Pôle métropolitain (ENEDIS, CLEM' et l'Université du Maine) lors de la signature des conventions le 21 juin dernier à Etival-lès-Le-Mans.

« Nous voulons au final déployer un bouquet d'offres de mobilité au sein de la plateforme de réservation. Nous y intégrerons un service de transport solidaire, favorisant une mobilité plus inclusive, et les propriétaires de véhicules électriques pourront y réserver une recharge via nos bornes électriques », poursuit Emmanuel Franco.



Marylène Renaudin
Coordinatrice du Contrat
Local de Santé Intercommunal
et en charge du Centre
de Santé à la Ville du Mans



Parole de technicien ...

La Ville du Mans s'apprête à ouvrir un centre municipal de santé. Comment est né ce projet ?

Aujourd'hui, la Sarthe est l'un des 10 départements français les plus touchés par la désertification médicale. Ce phénomène n'épargne pas Le Mans dont près de la moitié des médecins généralistes doit partir en retraite dans les 5 ans à venir. Conscients de cette situation, les élus du Mans ont confirmé, dès le début du mandat, leur volonté de créer un centre municipal de santé. Sous l'impulsion de Catherine Brûlé-Delahaye, Adjointe au Maire du Mans déléguée à la Santé publique, un travail d'études a été engagé avec le Centre Hospitalier (CH) du Mans. Celui-ci a confirmé la pertinence du projet et sa viabilité financière. Il a ensuite été décidé d'aménager ce centre municipal de santé au coeur du quartier Pontlieue, dans les anciens locaux de la Mission locale. Disposant d'une surface de 310 m², cette structure pourra accueillir quatre médecins généralistes (ayant de préférence des compétences en pédiatrie et gynécologie), une sage-femme à mi-temps (mise à disposition par le CH), ainsi que des médecins internes stagiaires.

Où en est le projet ?

Les locaux devraient être opérationnels à l'automne et nous sommes en phase de recrutement des médecins. Nous avons réalisé un important travail de communication en direction des étudiants, car le modèle du centre de santé correspond à leurs attentes, leur permettant de travailler en coordination, sur des horaires qui préservent leur vie de famille, et en étant dégagés des principales contraintes administratives.

Quel est l'intérêt de ce projet pour le territoire ?

En premier lieu, la réalisation de ce projet démontre la capacité des acteurs locaux à se fédérer autour d'une cause commune au service du territoire. Ce centre de santé renforcera, en effet, l'attractivité du Mans et de la Métropole. Cependant, il n'est pas l'unique réponse à la crise de la démographie médicale. Il représente une solution complémentaire aux maisons de santé gérées par des médecins en profession libérale ou de la télémédecine.

Vers un Contrat Local de Santé tourné vers l'avenir

Dès la création du Pôle métropolitain en 2015, l'ensemble des élus s'accordaient à reconnaître que le périmètre de ce territoire de projets s'avérait être la bonne échelle pour mener à bien les réflexions sur les problématiques de la santé.

Après avoir élaboré en interne un pré-diagnostic santé, en partenariat avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) 72 et la CPAM Sarthe, un Diagnostic Local de Santé (DLS) est en cours de finalisation. Ce dernier a été réalisé en tenant compte du nouveau périmètre du Pôle métropolitain qui, suite à la mise en application de la loi NOTRe, a été élargi aux anciennes communautés de communes du Pays de Sillé (qui a fusionné avec la Champagne Conlinoise) et du Pays Bilurien (qui a fusionné avec le Pays des Brières et du Gesnois).

Ainsi, d'ici la fin de l'année 2017, le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe devrait être à même de présenter à l'ARS son premier Contrat Local de Santé* (CLS) dont les actions se déclineront autour des trois thématiques suivantes :

- > le développement d'outils innovants comme la télémédecine, afin de pouvoir répondre aux besoins de patients, quel que soit le secteur du territoire (urbain, périurbain ou rural), ainsi que le déploiement de services numériques complémentaires ;
- > un programme d'actions de prévention à élaborer en partenariat avec les acteurs de la santé ;
- > l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé et leur famille, comme la mise en place de services administratifs et logistiques dédiés pour encourager à l'installation sur le territoire (accompagnement technique au projet d'informatisation, aide à la recherche d'un logement, accompagnement pour l'insertion professionnelle du conjoint, aide aux démarches auprès des établissements scolaires et des services de garde d'enfants,...).

* Conclu entre les collectivités territoriales et l'ARS, le Contrat local de santé (CLS) permet de mobiliser les acteurs et de consolider les partenariats locaux autour d'un projet commun. Il crée des synergies pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Parole d'acteur ...

La commune de Neuville-sur-Sarthe a ouvert au public, au printemps, une liaison douce en centre-bourg.

Quelle est l'origine de cette réalisation ?

Nous nous sommes appuyés sur une étude du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) qui, il y a une quinzaine d'années, a tracé les perspectives d'évolution de la commune et conseillait, déjà, la réalisation d'une liaison douce au coeur du bourg. Après avoir réaménagé une majeure partie du centre bourg de Neuville-sur-Sarthe, rénové l'école l'an passé, et alors que d'autres projets devraient voir le jour, nous avons jugé opportun de créer ce sentier reliant des zones résidentielles, l'école, la salle polyvalente, la mairie, ainsi que la future maison des loisirs. A l'heure où les voies routières de ce quartier sont de plus en plus empruntées, il nous semblait important de proposer un parcours parallèle sécurisé, en particulier pour

accéder aux bâtiments scolaires. Pour réaliser cet investissement de 65 000 €, nous avons bénéficié d'une aide de 30 000 € attribuée par le programme européen Leader du Pays du Mans.

Quelles sont les caractéristiques de ce cheminement ?

Notre volonté était de proposer un sentier sur lequel tous les modes de circulation douce peuvent cohabiter, pour que le sentier soit emprunté par le plus grand nombre. De fait, les habitants de la commune se sont très vite appropriés ce cheminement. Nous nous sommes également attachés à garantir l'accès du parcours aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Enfin, nous avons été attentifs à la mise en valeur de notre environnement, travaillant avec un cabinet spécialisé dans l'aménagement végétal. Dans le même esprit, nous avons installé un éclairage de qualité et respectueux du cycle naturel



Véronique Cantin
Maire de Neuville-sur-Sarthe
Présidente de la Communauté de communes Maine Coeur de Sarthe
Vice-Présidente du Pays du Mans

des animaux. Cette réalisation démontre qu'il est possible d'aménager des voies de circulation douce en plein centre des bourgs.

Ce sentier va t-il encore évoluer ?

Nous allons effectivement le prolonger jusqu'à la rue de la gare, à l'occasion de la dernière phase d'aménagement du bourg et de la mairie. Nous conservons aussi la possibilité d'étendre ce cheminement au-delà des écoles lorsque le lotissement en projet dans ce quartier sera achevé.

FOCUS Programme Leader

Six nouvelles candidatures acceptées

Durant ces 6 derniers mois, le Groupe d'Action Locale (GAL) Leader du Pays du Mans a décidé d'accorder des fonds européens (FEADER) à six projets :

Projet	Porteur du projet	Subvention Leader	Coût éligible	Part prise en charge par le financement Leader
Déploiement de la démarche BIMBY (voir page 10 du journal)	SCoT du Pays du Mans	14 280 €	71 400 €	20 %
Aménagement d'une voie douce au quartier du Gué Peray	Commune de Changé	16 069 €	20 087 €	80 %
Aménagement d'une voie douce route de Parigné	Commune de Changé	30 000 €	58 400 €	51,4 %
Aménagement d'une voie douce dans le centre bourg (voir article ci-dessus)	Commune de Neuville-sur-Sarthe	30 000 €	64 893 €	46,2 %
Réalisation d'une table gnomonique	Commune de Ballon-Saint Mars	5 124 €	6 405 €	80 %
Aménagement d'une voie douce à proximité du stade de foot et de la maison de la petite enfance	Commune de Pruillé-le-Chétif	8 667,06 €	14 445,10 €	60 %



Voie douce à Pruillé-le-Chétif



Table gnomonique de Ballon Saint-Mars

Ainsi, en moins d'un an, 18,38 % de l'enveloppe du programme européen Leader du Pays du Mans a été allouée, ce qui représente 249 784 € de subventions. Rappelons que l'enveloppe globale attribuée au Pays du Mans dans le cadre du programme Leader s'élève à 1 359 000 € sur la période 2015 - 2021.

Conseil de développement

Suivez l'actualité du Pays du Mans sur les réseaux sociaux : f Pays du Mans - Pays du Mans



Stéphane Galibert
Président du Conseil de
développement du Pays du Mans
Président du MEDEF Sarthe



Parole d'acteur ...

Vous venez de succéder à Gérald Tourrette au poste de président du Conseil de développement du Pays du Mans.

Pour quelles raisons avez-vous accepté cette mission ?

Je siége au Conseil de développement du Pays du Mans depuis plusieurs années. J'y suis entré comme représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), avant d'en devenir membre du Bureau en 2013, lorsque j'ai été élu à la présidence du Medef Sarthe. En conséquence, je suis attaché à cet organisme qui, à mon sens, doit être porté par les acteurs économiques. Je suis donc heureux d'avoir été nommé par les membres du Conseil de développement pour succéder à Gérald Tourrette, sur proposition de ce dernier.

Comment souhaitez-vous faire fonctionner ce Conseil de développement ?

Comme Gérald Tourrette, dont je salue le formidable travail, je conçois le Conseil de développement comme un espace d'échanges et de débats, libres, constructifs où le pragmatisme l'emporte sur le militantisme. Nous formons une structure informelle, représentative de la société civile et qui s'attache à fédérer les acteurs locaux. Nous apportons un éclairage utile aux élus du Pays du Mans qui reconnaissent pleinement notre travail. Je souhaite, par conséquent, que nous maintenions le cap fixé par Gérald Tourrette, en mettant l'accent sur l'attractivité du territoire.

Quelles sont, aujourd'hui, les priorités du Conseil de développement du Pays du Mans ?

Nous avons été sollicités par Le Mans Métropole pour apporter notre contribution au PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durables) du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunautaire et nous sommes très heureux de pouvoir participer à cette réflexion. Nous souhaitons aussi accompagner le Pays du Mans et le Pôle métropolitain Le Mans - Sarthe dans plusieurs de leurs démarches, notamment en faveur de la mobilité et de l'autopartage. Enfin, nous devons continuer à participer au travail mené par de nombreux acteurs locaux, comme le Medef Sarthe, pour promouvoir l'économie circulaire. Nous nous intéressons aussi à l'économie sociale et solidaire et, plus globalement, à la thématique du développement durable de notre territoire. Le fil conducteur de toutes ces actions est bien le renforcement de l'attractivité du territoire.



Le Conseil de développement apporte sa contribution au Plan Local d'Urbanisme communautaire

Les élus et services de Le Mans Métropole travaillent à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme communautaire (PLUc) dont la vocation est de fixer les règles d'aménagement urbain et de dessiner un projet de territoire à l'horizon 2030.

Dans ce cadre, Le Mans Métropole a demandé au Conseil de développement du Pays du Mans d'apporter un éclairage complémentaire, stratégique, dépolitisé et transversal sur le projet. Ainsi, l'ensemble des membres du Conseil ont débattu du sujet en Assemblée Générale et à travers une consultation écrite.

Ce travail de diagnostic a été piloté par deux membres du Bureau du Conseil de développement : Jacques Chevalier, professeur émérite de géographie à l'Université du Maine, et Magalie Seron, directrice territoriale GRDF depuis octobre 2016.

« Nous avons formé un binôme complémentaire dans lequel j'apportais mon regard de responsable d'entreprise et mon expérience de l'analyse stratégique, explique Magalie Seron, qui a la volonté de s'impliquer sur le territoire du Pays du Mans, où elle vient de s'installer ; Nous nous sommes principalement appuyés sur les échanges très riches que nous avons eus avec les autres membres du Bureau du Conseil de développement pour établir un diagnostic des forces et des faiblesses du territoire. Ces réflexions ont notamment permis de mettre en valeur les atouts qui pourraient permettre au territoire de renforcer son attractivité : le patrimoine historique, la taille humaine, la complémentarité ville / campagne, la notoriété des 24 Heures du Mans, le label French Tech... Nous avons aussi insisté sur la nécessité de préparer le changement climatique. A l'inverse, lors des deux réunions de restitution, nous n'avons pas souhaité faire de préconisations, laissant aux élus, dont c'est le rôle, le soin de faire des choix à partir de nos conclusions qui, d'ailleurs, ont conforté leurs analyses. »

Magalie Seron est satisfaite d'avoir pu participer à cette démarche de diagnostic. « Cela m'a permis d'apporter un regard extérieur, tout en prenant de la hauteur par rapport à mon activité professionnelle. »

DATES À RETENIR

DU 25 JUILLET AU 1^{ER} AOUT : Le Pays du Mans est présent au festival ARC Atlantique à Gijon en Espagne

30 SEPTEMBRE ET 1^{ER} OCTOBRE : 10^{ème} anniversaire de Cours & Jardins

DU 10 au 12 NOVEMBRE : Le Pays du Mans est présent au Salon international du tourisme de Colmar

DU 18 AU 26 NOVEMBRE : Semaine européenne de réduction des déchets

